



## Ecole de sport 2024

L'école de sport est une activité d'initiation à la voile de compétition. Dans un esprit convivial, un moniteur diplômé d'état fera partager sa passion et son expérience de la compétition. Il permettra aux jeunes de progresser, de découvrir de nouvelles sensations et de maîtriser les bases de la régates.

L'école de sport est ouverte aux jeunes filles et garçons de 7 à 14 ans et le support de référence sera l'Optimist (l'ensemble du matériel sera fourni).

### **Informations pratiques :**

- l'école de sport fonctionnera les samedis après-midi de 13h30 à 16h30. La première séance se déroulera le samedi 4 mai pour aller jusqu'au samedi 29 juin (pas de session le 11 mai) pour un total de 8 séances.
- l'entraîneur sera Pierre Le Cléac'h.
- le tarif est de 95 euros pour l'ensemble des séances.

### **Fiche de préinscription école de sport**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..../..../.....

**Numéro de licence FFV :** .....

**Adresse :** .....

.....

.....

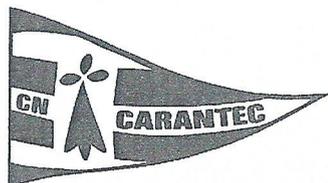
**Téléphone fixe :** ..... **Téléphone portable :** .....

**Adresse mail :** .....

**Date :** ..../..../.....

**Signature :**

Renseignements au 07.68.67.66.42 ou directement au secrétariat de la base nautique



# INSCRIPTION ECOLE DE SPORT 2024

## LE PRATIQUANT

Nom / Prénom ..... Date de naissance.....

Adresse mail .....

Téléphone.....

Adresse postale .....

Code postal ..... Ville .....

## REPRESENTANT LEGAL (pour les mineurs)

Nom/prénom.....

Lien ..... Téléphone .....

## ASSURANCES

Es bénéficiaires titulaires d'une licence « Passeport Voile » ou « Club » de la Fédération Française de voile, en cours de validité, sont couverts par les contrats d'assurance FFVoile/MAIF/MDS pour les garanties responsabilité civile et individuelle accident/assistance. Les bénéficiaires peuvent souscrire des garanties complémentaires Individuelle Accident pour compléter l'assurance de base attachée à leur licence (Notice FFV assurance) ou souscrire à une assurance personnelle, type individuelle accident ou accident de la vie auprès de leur assureur.

L'association Carantec Nautisme a souscrit un contrat garantissant sa responsabilité civile par le contrat FFVoile/MAIF

## AUTORISATIONS

Conformément à l'ensemble des dispositions du Code du Sport (articles 64 à 70, chapitre 1322) et des instructions et réglementations de la **FFVoile** :

- J'atteste de la capacité du pratiquant à savoir nager 25m et à s'immerger

Exception : Les enfants de - de 30kg ne pouvant répondre aux exigences ci-dessus devront porter un gilet de sauvetage de type 100N (gilet à collerette assurant le retournement) (A322-3-4).

- J'atteste que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, dont je suis le représentant légal, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou de mon club ne pourra être recherchée.

- J'autorise le responsable du centre nautique à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence

- Je dégage la responsabilité de Club Nautique de Carantec en dehors des heures d'activité.

- J'autorise le Club Nautique de Carantec à utiliser les images représentant l'inscrit ci-dessus pour des illustrations et supports de communication. La légende ne pourra porter atteinte à la vie privée (article 9 du Code civil).

- J'atteste avoir reçu une information sur les garanties complémentaires présentées ci-dessus.

- j'accepte que le Club Nautique de Carantec collecte et utilise les données personnelles renseignées dans ce formulaire pour le fonctionnement de la structure (RGPD 2018).

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions générales de vente affichés dans la base nautique ou disponible sur demande et je m'engage à les appliquer.

**Fait à Carantec ,**

**Le .....**

**Signature**